

## Compte-rendu de la commission technique du mardi 16 janvier 2024

### Etaient présents :

AUGY Sandrine	ABO-ERG
BELLEC Jean-Philippe	IDRA Environnement
BOUCHERY Nicolas	APAVE
BLUSSEAU Aurélie	DIE REMEDIATION
BRETON Julien	RSK
CHARLOT Coralie	ENGLOBE
CORDONNIER Nathalie	SUEZ Consulting
CROZE Véronique	ELEMENT-TERRE
DESCHAMPS Fanny	SEREA
FAZENDA Nathalie	KALIES
FOURAGE Nicolas	SOCOTEC
GUELORGET Yves	ANTEA GROUP
HIEZ David	TAUW France
JUMEAU Thierry	SOLER IDE
LACOUR Virginie	INOVADIA
de LA HOUGUE Christel	UPDS
MONTEBRAN Catherine	VALGO
MORIN Nathalie	SOCOTEC
de NANTEUIL Emmanuel	HPC Envirotec
ORDRONNEAU Rodolphe	BUREAU VERITAS
PACAUD Olivier	BREZILLON
PAUGET Benjamin	TESORA
PERROT Reynald	TAUW France
POULIQUEN David	DEKRA
PUAUX Jean-Marc	SUEZ MINERALS
RAULT Estelle	GEOLIA
RATEL Arthur	RESOLVE
RICHARD Jean-Yves	SARPI Remediation
ROGNON Amélie	ORTEC-SOLEO
RUF Amélie	GAUTHEY
SENECHAUD Jonathan	COLAS Environnement
STOFFEL Anne-Françoise	EUROFINS
THOMAS Yann	MICROHUMUS
ZOIA Isabelle	SGS

### **1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2023.**

Le compte-rendu de la commission technique du 21 novembre 2023 est adopté.

## **2. Informations diverses : publications récentes, dates à retenir,**

---

*Cf. diaporama en annexe.*

## **3. Point sur les GT et textes en cours**

---

*Cf. diaporama en annexe.*

GT valorisation des sédiments : La mesure du Soufre Oxydable se fait en cellule humide. Les sédiments sont rincés 2 fois par semaine et le pH ainsi que la libération de sulfates sont suivis. Il faut compter 16 semaines de test pour atteindre l'équilibre entre les carbonates et les sulfates.

GT valorisation des TEX en projets d'aménagement : plusieurs MOA sollicitent les sociétés adhérentes en leur demandant de mettre en œuvre le projet de guide de valorisation des TEX en projet d'aménagement alors que celui-ci va encore évoluer et n'est pas encore publié.

**Action** : CDH demande au MTECT un courrier précisant que la version projet du guide de valorisation des TEX en projet d'aménagement n'est pas publiée donc pas utilisable pour le moment.

## **4. Loi Industrie Verte : modifications impactant notre métier**

---

*Cf. diaporama en annexe.*

Le durcissement des sanctions contre les sites illégaux est un geste politique vis-à-vis des élus locaux. En effet, beaucoup d'entre eux sont confrontés à ces problématiques.

Dans un souci de développement de l'économie circulaire, l'article 6 de la loi IV pourrait ouvrir la possibilité d'une sortie implicite du statut de déchet pour les terres excavées. En effet, les TEX pourraient servir d'intrants pour la fabrication de produits manufacturés. Il semble nécessaire de réfléchir à l'application de ces textes pour la fabrication des supports de culture à partir de TEX, notamment pour anticiper les dérives potentielles.

## **5. Retour sur les JT du MTECT du 5 et du 6/12/23**

---

*Cf. diaporama en annexe.*

Lors de la journée du 5/12 sur les SSP, les adhérents ont trouvé qu'une trop grande place a été laissée aux questions de bioaccessibilité des métaux dans les sols, alors que les analyses restent chères et que cela ne concerne que quelques métaux. Les adhérents ont été moyennement intéressés par cette journée.

La journée du 6/12 sur les TEX a soulevé des questions sur le RNDTS. Il est en effet dans l'intérêt de la profession de tracer les TEX. Et il faudra aller voir le MTECT si on constate que le recours au RNDTS ne prend pas de réel essor. Les adhérents conseillent aux MOA de déclarer les mouvements de TEX dans le RNDTS mais n'ont aucune certitude que cela est réellement mis en œuvre puisque les opérations de suivi des terres excavées par des professionnels des SSP dans le cadre des projets d'aménagement ou de construction restent à la marge. Cela commencerait à rentrer dans les mœurs au niveau des prestations de MOE SSP mais le recours à cette prestation est loin d'être systématique.

L'intervention de la DREAL Normandie au cours de cette journée du 6/12 a également plu aux adhérents. Elle a en effet insisté sur l'importance de la levée de doute qui permet de statuer sur les polluants à rechercher avant d'orienter les TEX vers une ISDI, et a précisé que le pack ISDI n'était pas suffisant, notamment pour les TEX provenant de sites relevant de la méthodologie SSP. Pour la dangerosité des déchets, le recours à la méthodologie proposée par l'INERIS pour classer les déchets selon les critères HP1 à HP15 reste beaucoup trop complexe et inadaptée aux terres excavées. Le Ministère devrait réfléchir à une méthodologie qui serait plus simple à appliquer.

## 6. Sujets divers

---

PFAS : L'ANSES a été missionnée par le ministère pour faire un choix de VTR mais son avis ne sera pas disponible avant 2025. De ce fait, pour l'interprétation des concentrations mesurées en PFAS dans les sols et les eaux souterraines, les adhérents doivent faire le choix parmi des VTR existantes dans d'autres pays. Ce sont donc les BE qui engagent leur responsabilité alors qu'il s'agit d'une question de santé publique. Cela n'est pas normal.

Le B3S voudrait disposer d'une image de la situation réelle des niveaux de concentrations en PFAS dans les sols et les eaux souterraines. En l'état, il est très difficile, notamment dans le cas de concentrations faibles, de statuer sur les risques.

**Action** : CDH lance une enquête auprès des adhérents pour savoir s'ils accepteraient de transmettre au MTECT des données anonymisées sur les concentrations en PFAS dans les sols et les eaux souterraines qu'ils mesurent dans le cadre de leurs prestations.

Assurances : Un adhérent fait part des difficultés qu'il a rencontrées pour retrouver un assureur, à suite de la résiliation sans raison de son contrat par son assureur précédent. Il a finalement réussi à « limiter » la plus-value à 60 k€/an en augmentant ses franchises et en jouant sur les plafonds. Ce sujet, très sensible, pourrait être abordé lors du colloque UPDS. En effet, peut-être du fait de la prise de responsabilités liée à la délivrance des attestations réglementaires ou de l'augmentation de la sinistralité, les assureurs commencent à relever les prix des polices d'assurance et souhaitent, dans certains cas, renégocier ou pire, résilier les contrats.

**Prochaine réunion : 20 mars 2024 de 15h à 17h30 (en présentiel à la FNADE)**